

2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Madon
Meurthe

ETABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL
DE BASSIN

Les actions de l'EPTB Meurthe Madon sont réalisées avec le soutien financier de :



Financé par
l'Union européenne



La Région
Grand Est



LE MOT DU PRÉSIDENT



Ils étaient attendus depuis de longues années. Ils sont quasiment finalisés. Les aménagements réalisés en 2024 par l'établissement sur le bassin versant du Madon vont permettre à la population riveraine de la rivière d'être plus sereine. Trois chantiers (sur les quatre aménagements retenus) sont désormais en passe d'être terminés, la quatrième opération sera menée en 2025, dernière année de ce premier Programme d'actions.

Comme vous le verrez dans les pages qui suivent, les opérations du Madon ont fortement mobilisé les agents et les élus de l'EPTB sur le terrain : réunions de chantiers, discussions avec les acteurs locaux, visites des partenaires, se sont multipliées au fil des mois.

Sur le bassin versant de la Meurthe, le chantier mené était de nature différente mais tout aussi important. 2024 a été principalement une année de concertation de la population tant sur les aménagements à réaliser pour se protéger des crues que sur les actions à mener en termes de sensibilisation de la population ou de réduction de la vulnérabilité. Distribution de plaquettes, dossiers de concertation déposés en mairie, réunions publiques : de nombreuses actions de communication ont été menées en parallèle de la poursuite des études de maîtrise d'œuvre.

L'activité en essor et le départ de deux agents en septembre 2023 avait amené l'EPTB à publier quatre offres d'emploi. Trois postes ont pu être pourvus dès mars/avril 2024, un candidat a été retenu en fin d'année pour le dernier poste mais en raison des délais de préavis n'a pu intégrer les effectifs avant février 2025. L'équipe administrative et technique est ainsi désormais au complet.

Avec l'arrivée du nouvel agent en charge de l'étude quantitative de la ressource en eau sur le bassin versant de la Moselle, la démarche partenariale avec les syndicats Moselle amont et Moselle aval s'est intensifiée. Les acteurs du territoire ont été informés du projet et l'envoi d'un questionnaire a permis de récolter leurs attentes. En parallèle, les syndicats ont travaillé avec leurs partenaires (DREAL, AERM, Région Grand Est et EDF) sur l'élaboration d'un cahier des charges technique. Face aux bouleversements climatiques présents et futurs, quantifier la ressource en eau qui restera disponible pour les activités humaines en laissant un volume suffisant pour les milieux aquatiques apparaît comme un enjeu majeur pour notre avenir.

Bertrand KLING
Président de l'EPTB Meurthe Madon





SOMMAIRE

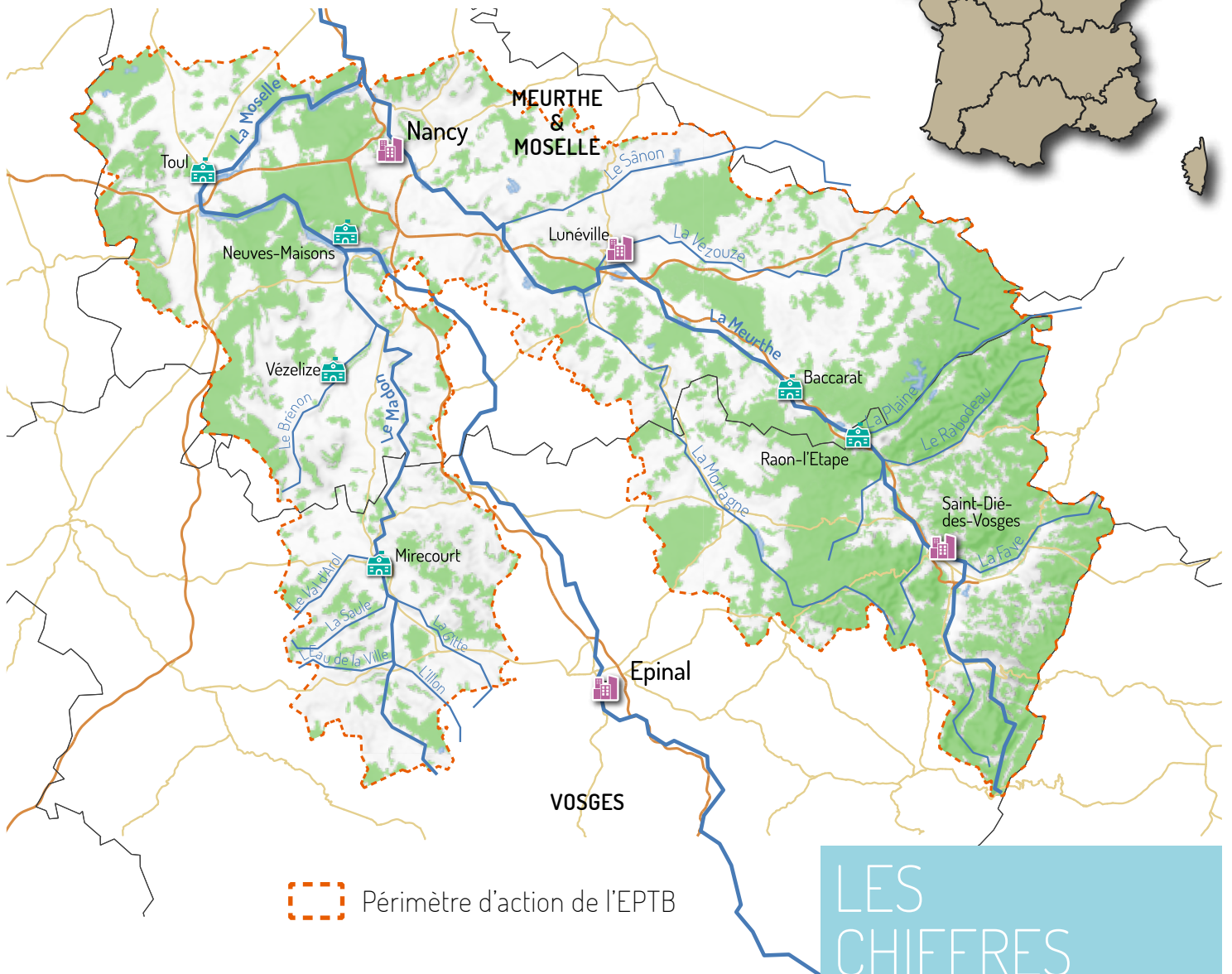
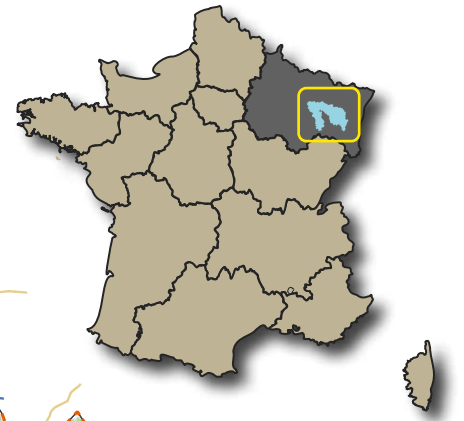
- Bassin versant du Madon 5
- Bassin versant de la Meurthe..... 9
- Gestion des ouvrages existants 13
- Réduction de la vulnérabilité et
gestion de crise..... 17
- Gestion des milieux aquatiques 21
- Communication 27
- La vie de l'EPTB30
- Les éléments financiers33

Le Madon à Ceintrey
© N. Dohr

Photo de couverture :
ZRDC à Hymont et Velotte-et-Tatignécourt - © GTM TP Est



L'EPTB MEURTHE MADON, TERRITOIRE AU FIL DE L'EAU



 Périmètre d'action de l'EPTB

Le périmètre d'action

Il correspond aux bassins versants de la Meurthe, du Madon, et de la Moselle (entre ses confluences avec le Madon et la Meurthe).

Les missions

- Coordination et mise en oeuvre de la stratégie locale de gestion du risque inondation
- Préservation des milieux naturels aquatiques
- Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- Préparation à la gestion de crise
- Animation et sensibilisation en faveur de la gestion de la ressource en eau

LES CHIFFRES CLÉS

 **503** communes

 **21** intercommunalités

 **591 000** habitants

 **3 138** km de cours d'eau

1

Bassin versant du Madon

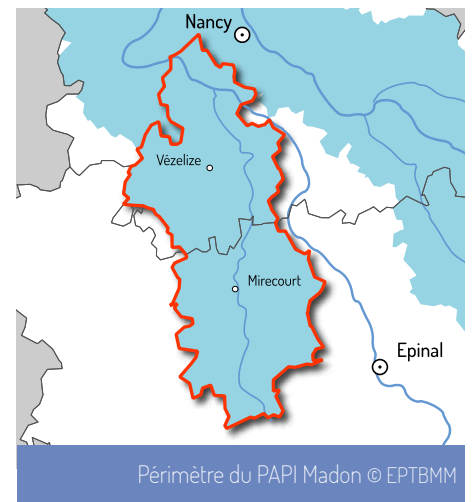




PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

L'année 2024 est une année d'importants travaux menés par le syndicat sur le secteur du Madon. Ainsi trois des quatre opérations

d'aménagement prévues au PAPI ont été menées en parallèle, mobilisant fortement les élus et le personnel.



Démarrage des travaux de construction de la Zone de ralentissement dynamique de crue

La construction de la ZRDC a démarré au mois de mars après de longs mois de préparation consacrés à l'acquisition de parcelles et de discussion avec les acteurs locaux (agriculteurs, intercommunalité, communes,...). Cet ouvrage majeur de prévention contre les inondations sur le bassin versant du Madon se situe sur les communes d'Hymont et de Velotte-et-Tatignécourt. D'une longueur de 600 mètres de long en travers du lit majeur de la rivière, cet aménagement va permettre de réduire efficacement les débits de crues du Madon et d'abaisser les lignes d'eau en période de crue, à l'aval de l'ouvrage.

Malheureusement, cet aménagement n'a pu être finalisé au dernier trimestre du fait des événements climatiques (les terrains, gorgés d'eau suite aux importantes intempéries de novembre 2024, n'avaient plus les caractéristiques techniques requises pour poursuivre les travaux).

Montant de l'opération : 3 600 700 € HT. Opération aidée par l'État (1 800 350 €), l'Union Européenne (FEDER 784 205 €) et l'Agence de l'eau Rhin Meuse (282 605 €).



Arasement de seuils à Ceintrey et Voinémont

Après une 1ère phase de traitement de la végétation à l'hiver 2023, les travaux ont repris à l'été 2024. Le chantier a consisté à effacer les trois seuils existants et à remblayer partiellement le canal et le végétaliser. Le chantier a été adapté à la biodiversité locale, qu'il s'agisse de la présence du castor et autres espèces protégées ou des périodes de nidification des oiseaux et de reproduction des poissons. La majorité des travaux est terminée. Néanmoins des reprises de plantations sont à prévoir en 2025. Cette opération permet de diminuer la hauteur d'eau lors de crues courantes à moyennes dans ces deux communes mais également de rétablir la continuité écologique du Madon (passage des poissons et des autres êtres vivants aquatiques et des sédiments).



Montant de l'opération : 417 000 € HT. Opération aidée par l'État 40%, Région Grand Est 30%, AERM 10%.

Aménagements dans la commune de Mirecourt

La création d'une digue et d'un chenal de crue au niveau de la rue du Breuil a débuté en mars. Un mur de protection en béton armé en retour de digue a également été construit pour compléter le dispositif. Divers aménagements à visée écologique ont été créés au sein du chenal de crue : mares, bosquets et ilots de végétation

d'essences locales ainsi qu'une frayère à brochets. Le système d'endiguement (chenal de crue et digue) a pu être finalisé en fin d'année malgré des conditions météorologiques défavorables à l'automne. L'opération devra cependant se poursuivre en 2025 avec la plantation de 1000 arbres et arbustes de différentes espèces locales.

Montant de l'opération : Aménagement d'un chenal de crue (coût 470 375 € HT) aidé par l'État (235 190 €), l'Union Européenne (FEDER 135 030 €).

Aménagement d'un système d'endiguement (coût 806 225 € HT) aidé par l'État (322 490 €), l'Union Européenne (FEDER 234 900 €), la Région Grand Est (80 630 €).

Déplacement de réseaux (coût 372 500 € HT) aidé par l'État (149 000 € FPRNM et 74 500 € Fond vert), la Région Grand Est (37 250 €), la CC Mirecourt Dompain (37 250 €).

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'EPTB a optimisé les coûts en menant les opérations d'Hymont et de Mirecourt en parallèle. Ainsi les déblais de Mirecourt ont servi de remblais pour construire la ZRDC à Hymont.

Il s'est agi de déplacer 25 000 m³ entre les deux sites soit une moyenne d'un camion toutes les 5 minutes pendant un mois et demi. Cette opération d'envergure a nécessité une coopération étroite avec les communes concernées.



Travaux du chenal de crue de Mirecourt
© TERELIAN

Préparation des travaux de Lerrain et Escles

L'opération de reméandrage du Madon sur ce secteur reste fortement dépendante des difficultés d'acquisitions foncières liées à une succession. L'ordonnance d'expropriation sollicitée par les héritiers (formalité obligatoire dans ce cas) a été rendue en fin d'année. D'autres parcelles ont été achetées à l'amiable au propriétaire-exploitant agricole concerné. Les investigations archéologiques ont été réalisées et la consultation pour le débroussaillage de la zone boisée a été lancée afin de tenir compte des contraintes liées à la période de nidification. Les travaux pourront démarrer en 2025 une fois les démarches foncières finalisées.



Réalisation des fouilles archéologiques
© EPTBMM - E.François



Pose des palplanches, travaux de la ZRDC du Madon
© EPTBMM - AL. Goujon

2

Bassin versant de la Meurthe





PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Suivi des études de maîtrise d'œuvre

L'EPTB a reçu une première version des études préliminaires au cours du 1er trimestre. Après analyse, le syndicat est allé présenter les aménagements projetés à chaque intercommunalité et commune concernées. Leurs remarques ont permis de préparer les réunions publiques de concertation.

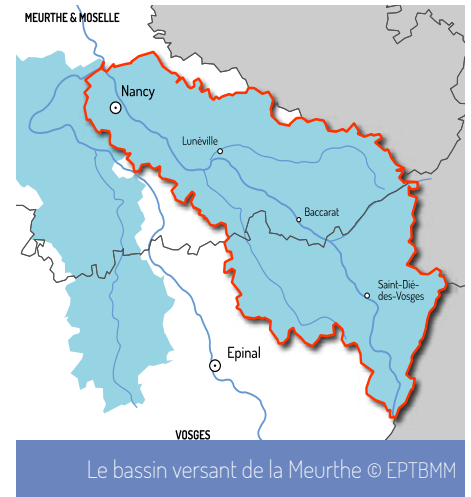
Des réunions ont également été organisées avec les exploitants agricoles concernés par la création des ZRDC afin de discuter du positionnement des ouvrages. Le maître d'œuvre a ensuite mené les études permettant de vérifier la faisabilité des propositions recueillies.

Les investigations de terrain se sont poursuivies avec les levés topographiques et géotechniques. Les conditions météorologiques ainsi que les périodes de fenaison ou de récolte ont engendré du retard dans l'acquisition des données géotechniques. Néanmoins, les données topographiques ont permis une mise à jour de la modélisation et ainsi d'affiner le dimensionnement des différents ouvrages, voire de vérifier leur pertinence.

Les investigations environnementales se sont poursuivies avec notamment les inventaires faune-flore (étalés sur 4 saisons) ceci sous l'œil avisé du CEREMA, assistant à maître d'ouvrage et garant du respect des méthodologies et procédures utilisées.

L'élaboration du futur dossier PAPI Meurthe s'est poursuivie. Un atelier de travail s'est tenu avec les différentes parties prenantes (services de l'Etat, élus, chambres d'agriculture, gestionnaires de réseaux, ...) afin de dégager des priorités d'actions, d'en amender, d'en ajouter ou d'en éliminer certaines. Le travail se prolongera en 2025.

Les démarches foncières se sont poursuivies par des contacts avec les propriétaires et exploitants. Le partenariat avec la SAFER (mission de veille foncière) a permis de mettre quelques hectares en réserve dans la perspective de futurs échanges fonciers.



Pêche à Sainte-Hélène
© EPTBMM - Al. Goujon



Implantations de sondages
© EPTBMM - Al. Goujon



Visite avec le MOE à Raon l'Étape
© EPTBMM - Al. Goujon

ZIP/ZICH

Vous connaissez les ZIP/ZICH ? Ces acronymes servent à abrégé les « Zones d'inondations potentielles » et « Zones d'Inondation par Classes de Hauteur ». Les services de l'État ont fait appel à l'EPTB, détenteur de données, pour réaliser les ZIP/ZICH du bassin

versant de la Meurthe afin de permettre une meilleure organisation des secours et des moyens à engager en cas d'inondation.



Communication et concertation du public



La concertation réglementaire vers le grand public s'est déroulée du 07 avril au 17 juin. Au préalable, l'EPTB a édité plusieurs documents permettant de faire connaître les différents projets à la population :

- Une plaquette grand public a été diffusée (via les mairies, intercommunalités, et associations) pour informer la population de la nécessité de se protéger contre le risque inondation, du programme de travaux envisagé et surtout des dates, horaires et lieux des 9 réunions publiques.
- Un volet avec un contenu plus précis et plus réglementaire a été ajouté pour une version à destination des élus du territoire.
- Un dossier de concertation décrivant l'ensemble de la démarche ainsi que les 33 opérations de travaux prévues a été publié.



Une page spécifique sur le site internet de l'EPTB a été dédiée à la concertation préalable, elle reprend l'ensemble de la documentation disponible.

Les 9 réunions publiques se sont tenues à Croismare, Étival-Clairefontaine, Lunéville, Nancy, Raon-l'Étape, Rambervillers, Sainte-Hélène, Saint-Pierremont et Varangéville.

Au-delà du seul aspect des travaux, et conformément au cahier des charges du PAPI, une consultation du public sur l'ensemble des axes du PAPI a été réalisée via une double diffusion (papier et en ligne). Au cours de l'été, des médiateurs se sont rendus sur différents lieux fréquentés (zones commerciales,...) afin de sonder la population. Ces questionnaires permettront de repérer des citoyens volontaires pour faire partie d'un panel. Ils seront ensuite associés à l'élaboration du PAPI et pourront donner un avis.

Sainte-Hélène, 23 mai 2024
© EPTBMM - A. Hoerd



Rambervillers, 10 Juin 2024
© EPTBMM - A. Hoerd



Étival-Clairefontaine, le 13 Juin 2024
© EPTBMM - Al. Goujon



L'EPTB a missionné les Chambres d'Agriculture des Vosges et de la Meurthe-et-Moselle pour la réalisation d'un diagnostic agricole dans le cadre du PAPI Meurthe.

Diagnostique agricoles



Ces diagnostics réalisés sur les différents sites qui accueilleront des Zones de Ralentissement Dynamique de Crue ont permis une identification des exploitants et des systèmes d'exploitation. Cela afin de recenser les effets des ouvrages sur la valeur vénale des parcelles concernées, le potentiel agronomique des sols, ainsi que d'autres éléments qui permettront à l'EPTB de travailler de la meilleure façon possible avec les acteurs locaux.



L'Arentèle à Sainte-Hélène
© EPTBMM - AL Goujon

3

Gestion des ouvrages existants





Étude de danger à Maizières

Sur l'ouvrage de Maizières (54), l'étude de danger est désormais terminée. Elle a permis de confirmer la bonne tenue de l'ouvrage malgré plusieurs défauts constatés. La question de la régulation de l'ouvrage reste au centre des débats et quelques préconisations de travaux ont été émises. La population locale est extrêmement sensible au risque inondation et une réunion publique a été organisée pour apporter toutes les informations aux habitants. Concernant son entretien, l'EPTB a fait procéder à une fauche tardive afin de respecter au mieux la biodiversité.



Ouvrage de Maizières en charge
© EPTBMM - T. Langer

Digues domaniales de Pierre-la-Treiche et de Bertrichamps.

Les digues de Bertrichamps et Pierre la Treiche sont domaniales. Conformément à la loi, l'Etat en a transféré leur gestion à l'EPTB le 26 janvier 2024. Afin de mieux les connaître et de répondre à la réglementation,

l'EPTB a lancé des études de dangers. Sur Bertrichamps, les premières investigations ont montré un décalage entre le foncier que l'Etat a transféré et l'emprise réelle de la digue.

De plus, faute d'entretien, la digue est désormais totalement boisée. Le débroussaillage, indispensable pour mener à bien les investigations, est

impossible faute de maîtrise foncière totale. L'étude est donc à l'arrêt, en attente de la résolution du problème foncier.

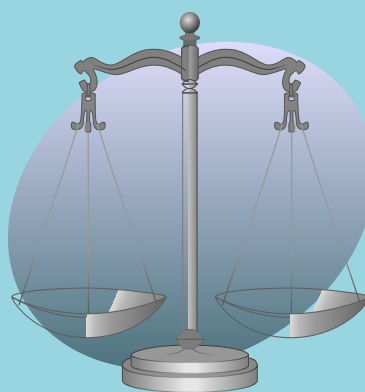
Concernant Pierre la Treiche, les deux consultations successives pour recruter un bureau d'études se sont avérées infructueuses. Une nouvelle démarche sera lancée en 2025.



Digue de Pierre-la-Treiche
© VNF - B. Mulot

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'EPTB a commandé auprès du cabinet Seban avocats une étude juridique portant sur les responsabilités réelles de l'EPTB sur la gestion des ouvrages en tant qu'autorité gemapienne ainsi que sur les prérogatives de l'organisme gemapien en période de crise. Cette étude va permettre à l'EPTB d'organiser ses services en lien avec ceux des intercommunalités et des communes pour faire face à ces situations..



© Wikimedia

GESTION ET ENTRETIEN DES OUVRAGES EXISTANTS



Ouvrage de Barbonville

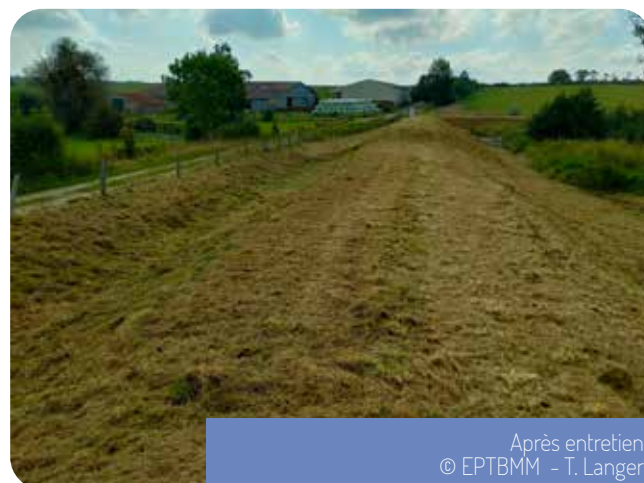
Outre l'entretien annuel assuré par un fauchage tardif, l'EPTB a fait procéder

à des coupes d'arbres menaçant de tomber. Le bois a été laissé sur place afin de privilégier le développement de la biodiversité. Par ailleurs, les étudiants du lycée de Roville-aux-Chênes ont présenté leur rapport sur

l'analyse de la biodiversité présente sur le site. Peu d'espèces protégées ont été repérées mais une biodiversité très riche et variée est présente principalement autour des mares.



Avant entretien
© EPTBMM - T. Langer



Après entretien
© EPTBMM - T. Langer



Aménagement Hydraulique de Barbonville après entretien de la végétation
© EPTBMM - T. Langer

4

Réduction de la vulnérabilité et anticipation de la crise





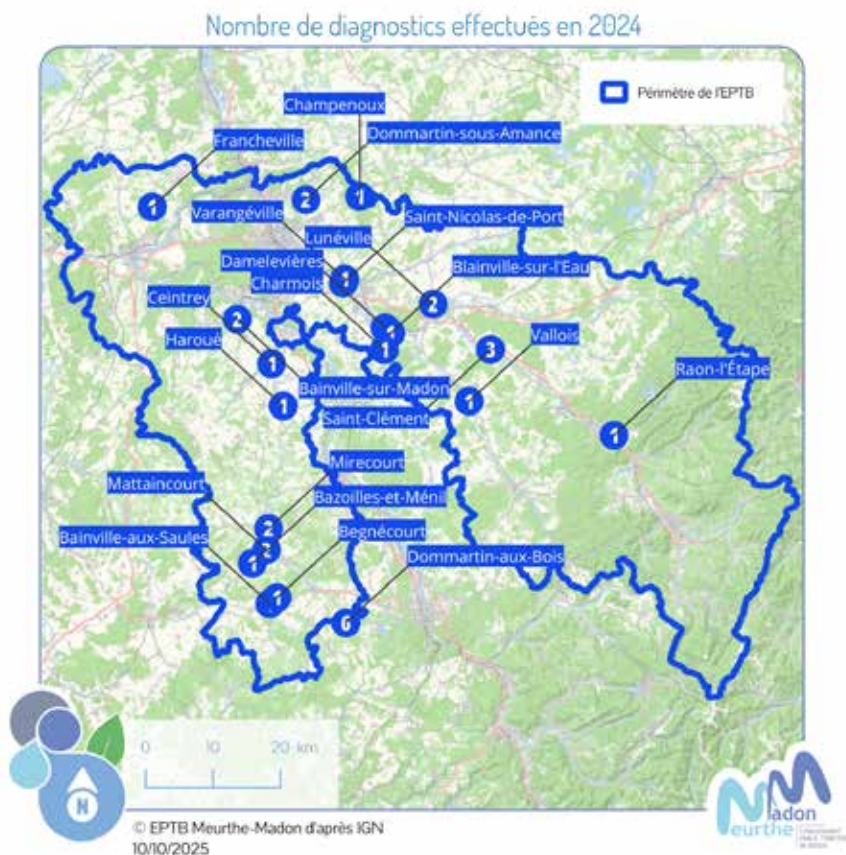
DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ DES HABITATIONS

Suite à la crue du 17 mai 2024 sur le ruisseau des fauchées (bassin versant de la Meurthe) et de l'orage violent du 1^{er} août sur le bassin amont du Madon qui a fait subitement déborder les cours d'eau, les habitants de plusieurs communes se sont manifestés auprès du syndicat pour bénéficier d'un diagnostic de vulnérabilité. Ainsi, par exemple, à Dommartin-aux-Bois touché par une crue de 70 cm au-dessus de la crue de référence qui datait de 2006, 6 foyers ont bénéficié des conseils du technicien.

La crue ne touchant pas que les seules habitations, un diagnostic a également été réalisé au Moulin d'Heucheloup à Begnécourt. Au total, le technicien de l'EPTB a effectué 33 diagnostics.

Il convient de rappeler que ces diagnostics sont totalement gratuits pour les habitants et que les travaux, si ces derniers décident de les réaliser, sont aidés jusqu'à 80% par l'Etat.

En 2024, le technicien de l'EPTB a effectué 33 diagnostics.

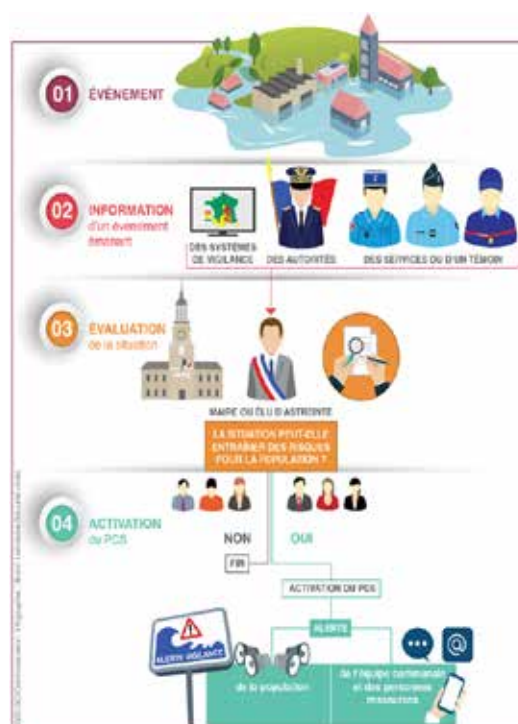


ÉLABORATION DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE

Les communes concernées par un risque majeur ont pour obligation de rédiger un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), document reprenant tous les aspects de la gestion de crise.

Un PCS organise la réponse d'une commune face à un risque majeur (inondation, incendie, tempête, etc.). Il identifie les dangers, les moyens humains et matériels disponibles, et définit les actions à mener pour protéger la population, les biens et l'environnement.

En 2024, le technicien de l'EPTB a assisté quatre communes du bassin versant du Madon (Ceintrey, Lemainville, Pont-sur-Madon et Velotte-et-Tatignécourt) à se conformer à leurs obligations.



POSE D'UNE ÉCHELLE ET D'UN PANNEAU À PIERREVILLE



Une des actions du PAPI consiste à sensibiliser la population au risque inondation, à améliorer l'alerte ainsi qu'à préserver la mémoire collective permettant de maintenir la vigilance des habitants. C'est dans ce cadre que l'EPTB, en coopération étroite avec la municipalité,

a fait poser en mars 2024 un repère de crue, une échelle limnimétrique et un panneau pédagogique à Pierreville. Cette première opération est amenée à se renouveler dans plusieurs communes en 2025.



Le risque d'inondation

Le Madon
Affluent de la Moselle, le Madon appartient au bassin Rhin-Meuse. Il prend sa source à 419 m d'altitude à Escles (59). La rivière, longue de 106 km, traverse 2 départements (Vosges et Meurthe-et-Moselle) et 47 communes, dans un bassin versant de 1 030 km².

Le risque d'inondation
Le risque se caractérise par le croisement d'un diéa - le phénomène naturel, avec des enjeux - les personnes, les biens et les activités économiques susceptibles d'être confrontés à cet aléa.

Les inondations
Sur la commune de Pierreville, les crues du Madon sont à montée lente des eaux et à vitesses d'écoulement modérées (en général inférieures à 1 m/s). Elles sont provoquées par des pluies prolongées (inondations de plaine). La durée de submersion est relativement courte.

Comment lire un repère de crue ?

La date de l'événement.
La ligne marque la hauteur atteinte par les eaux.
Le cours d'eau à l'origine de l'inondation.

Zone Constatée
Une zone est dite constatée quand elle a une chance sur cent de se produire chaque année.
À titre d'information, la zone potentiellement inondée lors d'une crue centennale est représentée en bleu sur le plan.

Il ne s'agit pas d'une destination réelle, mais du résultat d'une mobilisation mathématique utilisée pour permettre aux communes de mieux anticiper les risques.

Centre d'accueil et de rassemblement
Concept: EPTB Meurthe-Moselle • Crédits: A. Verra • Impression: P.C. Buis

LES CRUES DU MADON A PIERREVILLE

Une échelle de couleurs pour mieux anticiper les inondations
À proximité de ce panneau, une échelle limnimétrique a été installée au bord du cours d'eau. Les couleurs permettent d'associer la hauteur d'eau avec la gestion de crise mise en place par la commune.


Des habitations sont impactées

Alerte auprès des habitants à risque

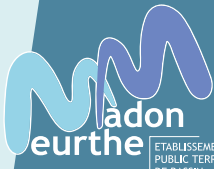
Les routes de Pulligny et Frolois sont fermées

Pré-alerte de la cellule de crise communale

Pas de vigilance particulière

graduation NGF (altitude)




UN RISQUE D'INONDATION ? J'ADOpte LES BONS RÉFLEXES

-  Je me tiens informé en écoutant la radio
-  Je monte à pied sur une hauteur ou dans les étages
-  Je ne circule pas dans les rues inondées
-  Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école
-  Je libère le réseau pour les secours : je privilégie les SMS

Des stations installées sur le Madon mesurent les hauteurs d'eau (Pulligny et Mirecourt notamment) et permettent de prévoir les crues en amont. Vous pouvez être alertés de l'avancée de la crue en consultant le site Régions ou en téléchargeant l'appli sur votre smartphone Android et Apple.

Plus d'informations sur <https://www.viecheries.gouv.fr>

Avec le soutien de : 





Crue du Madon secteur de Maroncourt (88) © N. Dohr

5

Gestion des milieux aquatiques





RENATURATION DES COURS D'EAU

Aménagements sur les affluents en rive gauche du Madon

L'opération de renaturation du ruisseau du Val d'Arol (1^{ère} tranche du programme de travaux) n'a pu être finalisée au cours de l'année. Suite à la découverte, courant 2023, de réseaux sur la parcelle devant accueillir la nouvelle réserve incendie de Poussay, des investigations ont été menées en début d'année sur un nouveau site. Les travaux ont pu finalement être réalisés au cours de l'été 2024. Des seuils ont également été démantelés et évacués (ruines du Moulin de la Folie et seuil Lactofrance tous deux à Poussay) afin de restaurer la continuité écologique et sédimentaire de la rivière.

Enfin à Ramécourt un seuil de répartition a été créé ainsi qu'un



Arrasement d'un seuil à Poussay
© EPTBMM - E. François

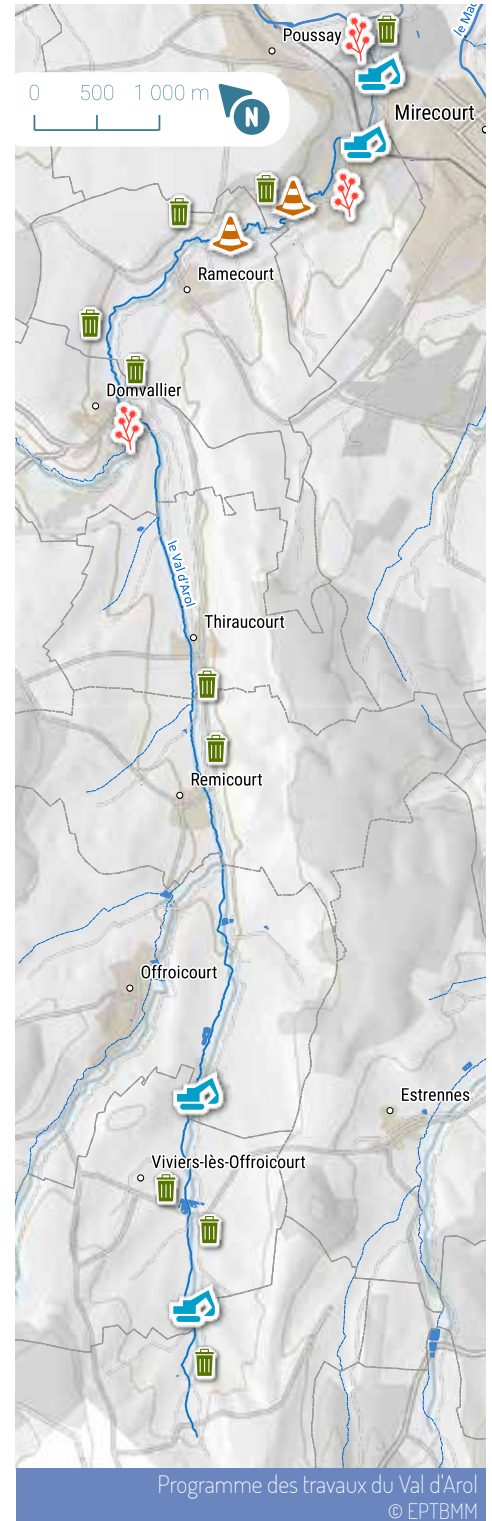
nouveau lit contournant le canal. Les travaux sont quasi terminés et reprendront en 2025.



Réserve incendie à Poussay
© EPTBMM - E. François



Passage à gué
© EPTBMM - E. François



- Intervention sur les ouvrages d'art
- Réhabilitation de berges
- Enlèvement de déchets
- Lutte contre les espèces invasives

Une évolution de la réglementation a nécessité de modifier le programme de travaux précédemment établi, ceci pour éviter de devoir déposer plusieurs dossiers d'autorisation environnementale. Le travail préparatoire pour une première tranche de travaux, qu'il soit technique ou réglementaire a pu être réalisé en 2024. La consultation des entreprises sera lancée en début d'année 2025.

Modification du programme sur le Madon

À DÉCOUVRIR REPORTAGE PHOTO

Le reportage photo consacré aux différentes étapes du chantier mené en 2023 sur le secteur de Bralleville/ Marainville-sur-Madon a été monté au 1^{er} trimestre 2024. Il est visible sur :

<https://www.youtube.com/@eptbmeurthemadon1564>

Pour mémoire, il s'agissait d'une opération menée en collaboration avec la CC Pays du Saintois, permettant de protéger des habitations du risque inondation, de rétablir la continuité écologique du Madon suite à un effondrement de berges dû à une ancienne rupture de seuil et à sécuriser la route départementale.



Travaux à Bralleville
© EPTBMM - E. François

Poursuite des études à Rosières aux salines

L'étude globale visant à diminuer le risque inondation et améliorer la qualité écologique de la Meurthe a progressé. De nombreuses réunions ont eu lieu au cours de l'année pour avancer sur ce dossier qui mêle différents enjeux dépendant des services de l'État, de groupes industriels ou de collectivités.

Ainsi, les investigations topographiques et géotechniques ont pu être réalisées et la solution technique pour résoudre les difficultés liées à l'ouvrage du Neufcours est validée par le comité de pilotage.

Les études ont pris du retard du fait que l'EPTB n'avait pas d'interlocuteur au niveau de l'État, propriétaire de l'ancien bras de la Meurthe (celui-ci relevant du domaine public fluvial). La situation est maintenant éclaircie puisque VNF a été désigné pour représenter le propriétaire. Ce problème levé va permettre de reprendre les discussions sur ce dossier.



Ouvrage du Neufcours
© EPTBMM - E. François

EMBÂCLES

Des précipitations exceptionnelles sont tombées le 1^{er} août sur le secteur du Madon amont et de ses affluents (principalement la Gitte et l'illon) générant des inondations et des dégâts alors que la ZRDC, toujours en construction, n'a pu jouer son rôle.

Les dégâts ont été importants

dans plusieurs communes du secteur. Des visites sur le terrain, des rencontres avec les élus et des réunions avec les différents partenaires ont été organisées.

Pour plus d'efficacité, l'EPTB a ensuite contacté les collectivités afin qu'elles recensent les besoins urgents. Après visite et validation des devis, l'EPTB a pris en charge financièrement le retrait des embâcles.



Embâcle à Mattaincourt
© EPTBMM - E. François



Travaux sur le seuil de Ceintrey © N. Dohr

6

Communication





MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Portes ouvertes : visite de chantier sur la ZRDC

La construction de la ZRDC a fait l'objet de nombreuses visites aux différents stades de son avancement. Cet intérêt est certainement dû à plusieurs facteurs : d'une part c'est un chantier de grande ampleur et d'autre part il n'existe pas de tel aménagement dans le secteur. Si l'EPTB a fini par ne plus compter les venues des partenaires et des institutionnels tant elles ont été nombreuses, une visite de chantier mérite particulièrement d'être signalée.

Les portes ouvertes du samedi 22 juin ont attiré, sous la pluie, habitants des environs, riverains du Madon ou simples curieux venus du bassin versant voisin de la Meurthe. Cette matinée d'échanges a permis de montrer aux habitants qu'après quelques années d'études les travaux étaient désormais bien avancés.

C'était également l'occasion de poursuivre la communication auprès de la population sur les effets de cet aménagement qui va diminuer de façon importante la hauteur d'inondation en cas de crue sur plusieurs dizaines de kilomètres.



la rencontre des Maires de Meurthe-et-Moselle

Département. Ce moment permet chaque année de sensibiliser les Maires à leur



Le 2 avril, l'EPTB était invité par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle à tenir un stand à l'occasion de la réunion des Maires du Département. Ce moment permet chaque année de sensibiliser les Maires à leur rôle dans la gestion de crise lors de la survenue d'une crue. L'EPTB a également présenté les travaux versant du Madon



menés sur le bassin pour protéger les habitants et les acteurs économiques du risque inondation ainsi que présenter son actualité avec le lancement de la concertation sur les aménagements prévus au PAPI Meurthe.



VIDEO OBJECTIF MEURTHE

Dans le cadre de la concertation publique, une vidéo a été réalisée afin de sensibiliser le public à cette démarche. Celle-ci est consultable sur la chaîne YouTube de l'EPTB Meurthe Madon.

<https://www.youtube.com/@eptbmeurthemadon1564>

Village de la résilience

Le 10 octobre, l'EPTB était présent à la manifestation organisée par la Préfecture des Vosges à Raon-l'Étape aux côtés de nombreux acteurs de la sécurité civile. L'objectif comme chaque année était de sensibiliser le grand public et les scolaires aux risques naturels et technologiques et renforcer la culture du risque. Le message sert également à sensibiliser les habitants aux actions à entreprendre en cas d'urgence.



© EPTBMM - P.Larivière



© EPTBMM - O.Caquel

Réunion d'information à l'invitation de la CLCV

L'antenne de Lunéville de l'association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) a convié l'EPTB à intervenir le 25 juin à une réunion d'information sur le thème "Inondations, tous concernés!". Si les questions des participants ont beaucoup porté sur le problème des assurances des particuliers (démarches à réaliser,...), l'EPTB a pu également attirer l'attention sur la prévention et la réaction à tenir en cas de montée des eaux.



OUTILS DE SENSIBILISATION



Réalisés l'année passée, ces guides continuent d'être régulièrement distribués lors des réunions publiques.



Le Madon à Voinémont © N. Dohr

7



Vie de l'EPTB



Un binôme pour un renforcement de notre action au niveau national

L'EPTB étant de plus en plus mobilisé pour peser dans les enjeux sur la scène nationale, Christopher Varin, vice-président aux finances à l'EPTB, a souhaité se concentrer sur les chantiers menés au

sein de l'Association Nationale des Élus de Bassin (ANEB) dont il est également co-président de la commission finances.

Après une mobilisation réussie pour faire réintégrer, dans la Loi de finances pour 2024, les dépenses d'aménagement dans l'assiette du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), il a poursuivi son travail sur les questions du financement de nos structures et des difficultés à s'assurer. Son engagement national sur le sujet a d'ailleurs attiré l'attention de l'équipe de rédaction du magazine Hydroplus puisqu'il a fait l'objet d'une interview dans le numéro de mars pour le dossier « Assurances : la grande débrouille »



C. Varin

X. Colin

Xavier Colin, délégué syndical, a été élu pour représenter l'établissement au sein de l'association France Dignes en remplacement de Christopher Varin. Il a été élu membre du conseil d'administration de cette structure en avril 2024 et s'implique activement sur la question des ouvrages, enjeu d'autant plus important depuis le 26 janvier 2024 qui marque le transfert des diges domaniales à nos structures.

En vue de la construction du futur PAPI Meurthe, l'EPTB a souhaité échanger avec les représentants de l'État sur les liens étroits à construire entre les services préfectoraux et les services de l'EPTB au cours de ces prochains mois.

Aussi, une réunion de travail s'est tenue le 1^{er} août 2024 à Mirecourt en présence du Président et des Vice-Présidents du syndicat, de Madame Valérie Michel-Moreaux, Préfète des Vosges, de Monsieur Adrien Gaubert, Sous-préfet de Lunéville représentant Madame Françoise Souliman, Préfet de Meurthe-et-Moselle. La rencontre s'est poursuivie par une visite de chantiers à Mirecourt (construction du chenal de crue et de la digue) puis à Hymont sur l'opération de la ZRDC.

Visite préfectorale

Les sous-Préfets de Saint-Dié-des-Vosges, Lunéville, Nancy, Epinal et Neufchâteau, les directeurs des DDT 54 et 88, le Directeur de l'Agence de l'Eau ainsi que le Président de la Région Grand Est, les Présidents des Départements 54 et 88, les Présidents des Chambres d'Agriculture 54 et 88, les Présidents des fédérations de pêche 54 et 88, la Présidente de la CC Mirecourt Dompain, les Maires de Mirecourt, Velotte-et-Tatignécourt, Valleroy-aux-Saules, Hymont et Maroncourt étaient également conviés à cette visite.



Visite du chantier de Mirecourt
© EPTBMM - A. Hoerd

Réunion de travail
© EPTBMM - A. Hoerd



Nouveaux arrivants

Suite à l'intensification des actions menées et à la réorganisation des services due au départ de deux agents, l'EPTB s'est lancé dans une démarche active de recrutement. Trois des postes ont pu être pourvus (2 en mars, 1 en avril). Le quatrième, de technicien en charge du suivi des travaux, reste en suspens.



Donatien TASSAN, géomaticien, a également en charge les négociations foncières de l'établissement. Laure MAGONTIER renforce quant à elle l'équipe administrative.



Louise FRIDRICK a en charge la gestion de l'étude quantitative du bassin de la Moselle et le suivi de travaux sur des opérations prévues dans le cadre du PAPI Meurthe.



© EPTBMM - N. Alosi

8

Les éléments financiers

Les ressources de l'EPTB reposent exclusivement sur les cotisations de ses membres et des aides de l'État, l'Agence de l'eau et la Région Grand Est.



Le budget principal

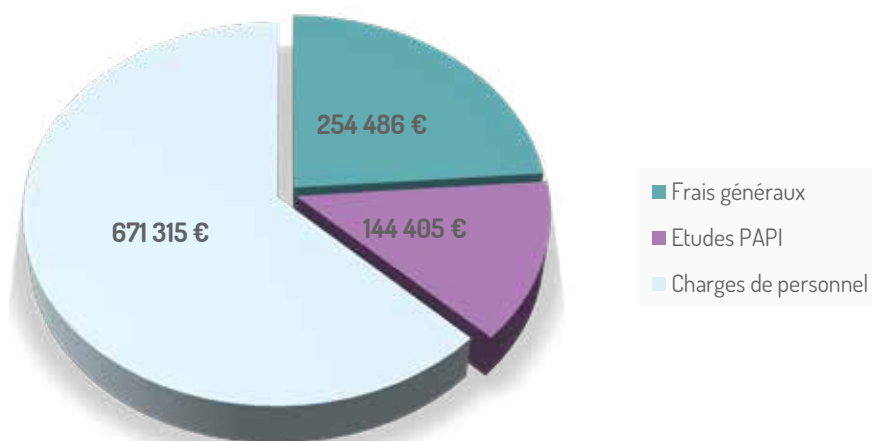
Les dépenses sont marquées par les études de maîtrise d'œuvre et de concertation sur le bassin versant de la Meurthe (1,49 M d'€) et par les travaux

de protection contre les inondations du Madon (4,6 M d'€). Le comité syndical a fixé pour 2024 la cotisation des intercommunalités à 3,60 € par habitant. Pour

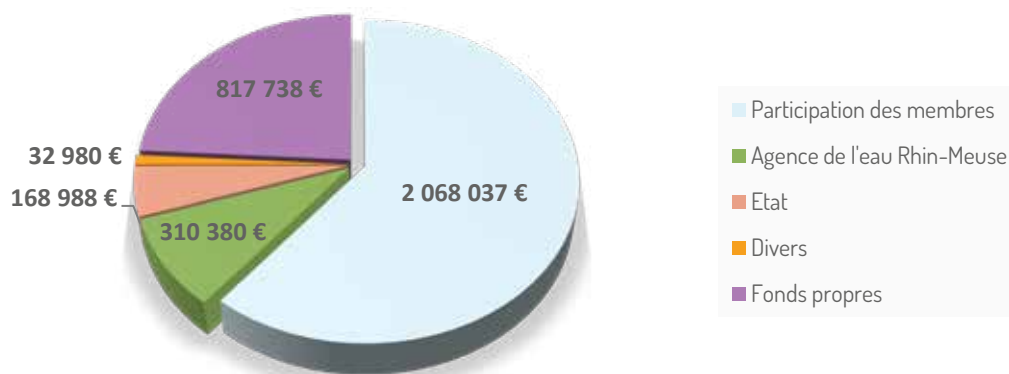
financer son action, l'EPTB a pu compter sur des recettes venant de l'État, de l'Agence de l'eau Rhin Meuse et de la Région Grand Est.

Les dépenses de fonctionnement

Total = 1 070 206 €



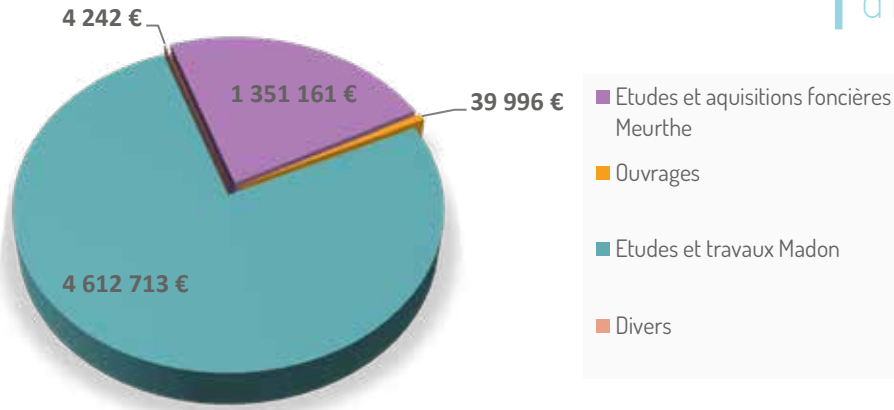
Total = 3 398 123€



Les recettes de fonctionnement

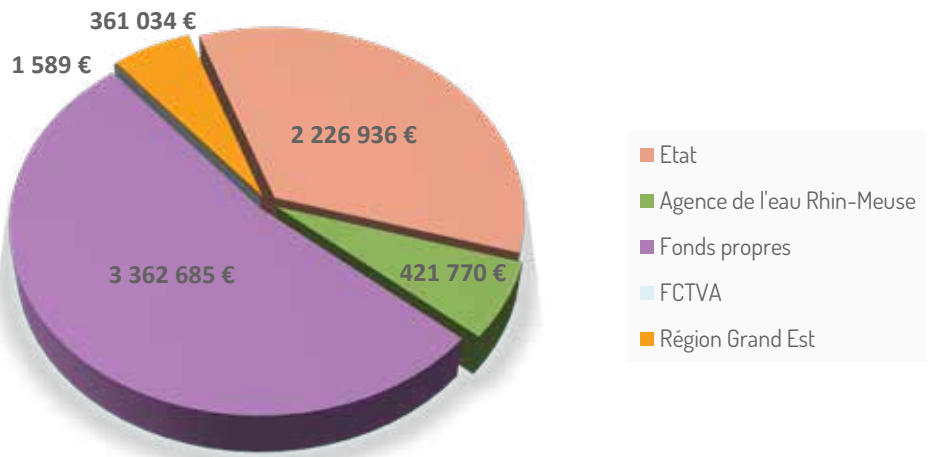
Total = 6 008 112€

Les dépenses d'investissement



Total = 6 012 980 €

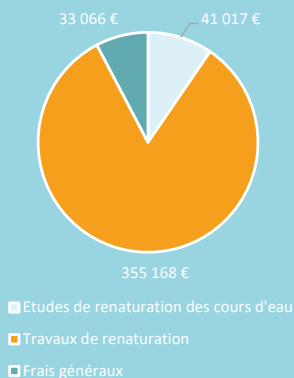
Les recettes d'investissement



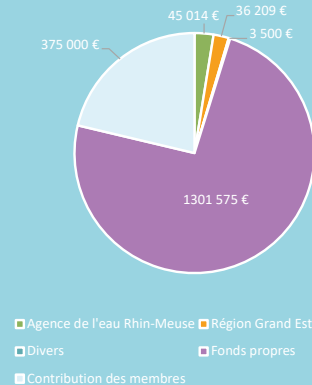
BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

L'EPTB exerce la compétence gestion des milieux aquatiques sur trois intercommunalités. Les dépenses liées aux travaux ont principalement concerné deux opérations : la restauration renaturation du cours d'eau du Val d'Arol et le paiement des dernières factures du chantier de rétablissement de la continuité écologique du Madon à hauteur de Marainville-sur-Madon. Les dépenses liées aux études sont principalement imputables aux dossiers menés sur le secteur de Rosières-aux-Salines. Pour mémoire, les trois intercommunalités se sont accordées sur une participation stable dans le temps qui permette de réaliser un important programme de travaux dans les années à venir.

LES DÉPENSES :




LES RECETTES :





 www.eptb-meurthemadon.fr
contact@eptb-meurthemadon.fr

 **03 83 94 55 01**

Les actions de l'EPTB Meurthe Madon sont réalisées avec le soutien financier de :



Financé par
l'Union européenne



Tous droits réservés © EPTB Meurthe Madon - octobre 2025

Directeur de publication : Bertrand Kling - **Directeur de rédaction :** Philippe Larivière
Réalisation : EPTB Meurthe Madon - **Impression :** Imprimerie du conseil départemental 54